

Vers le Parc naturel de l'Ardenne méridionale... avec votre aide.

Quelles sont vos propositions de projets ou d'actions à mener ?

Neuf Communes s'associent pour créer un Parc naturel couvrant l'ensemble de leur territoire : *Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin.*

Nous avons besoin de votre aide pour définir les projets et actions qui pourraient être menés dans le cadre de ce futur Parc naturel de l'Ardenne méridionale. Nous vous invitons pour ce faire à remplir le formulaire repris au verso.

Qu'est-ce qu'un Parc naturel ?

Les Parcs naturels visent à préserver et mettre en valeur des territoires ruraux habités à forte identité, dotés d'une nature, de paysages et de patrimoines remarquables, comme c'est le cas pour l'Ardenne méridionale.

Pratiquement, ce sont plusieurs Communes qui s'associent pour mettre en œuvre des projets de développement durable fondés sur la protection et la valorisation de leur patrimoine naturel et culturel.

L'objectif est donc de développer le territoire en conciliant l'environnement, l'économie et le social. Les Communes qui font partie d'un Parc naturel décident des projets à mettre en œuvre pour protéger, gérer et développer durablement leur territoire au travers d'un Plan de gestion.

Un Parc naturel peut se préoccuper de différents domaines et mener des projets concrets y liés :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculture, filière agro-alimentaire | <input type="checkbox"/> Forêt, filière bois | <input type="checkbox"/> Tourisme, Horeca |
| <input type="checkbox"/> Nature, environnement | <input type="checkbox"/> Paysages, urbanisme, architecture | <input type="checkbox"/> Patrimoine, histoire, légendes, culture |
| <input type="checkbox"/> Energie, mobilité | <input type="checkbox"/> Economie, valorisation des ressources | <input type="checkbox"/> Autre |

Un parc naturel n'est donc pas à confondre avec une réserve naturelle, qui est un espace inhabité destiné entièrement à la protection des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

Pour en savoir plus sur les Parcs naturels et prendre connaissance d'exemples de projets concrets menés sur d'autres territoires : site internet de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie : <http://www.fpnw.be>.

Quels sont pour vous les besoins à rencontrer, les manques à combler, les problèmes à résoudre sur le territoire dans les domaines d'action listés au recto ? Sur quels leviers et atouts s'appuyer ?

Quels sont pour vous les projets concrets, les actions, qui pourraient être menés en fonction de ce qui figure dans le cadre ci-dessus ? Comment ?

Vos coordonnées

Nom, prénom :

Téléphone, mail :

Nous vous invitons à remplir les trois cadres du formulaire et à nous faire parvenir ce document **pour le 30 avril 2017** au plus tard :

- Par mail : lesseetsemois@gmail.com
- Par courrier postal : Association de projet « Lesse et Semois », Grand-Place n°25 à 6850 Paliseul
- En le déposant à l'accueil d'une des 9 administrations communales concernées.

Contact : Thierry Jaumain, Coordinateur de l'Association de projet - 061/46.03.44 - 0497/103.100

Suivez-nous sur <https://ardennemeridionale.wordpress.com/> et sur facebook « *Vers un parc naturel de l'Ardenne méridionale* »

